



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250925-040_2025-DE



Délibération n°040 /2025

OBJET : Cession à titre gratuit d'un chalet communal à Madame Sandra FLOQUET

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf septembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 6

BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BARBIER Sarah ; DESALMAND Stéphane ; PIEUCHOT Sophie

Procuration : BRON Isabelle pour DESALMAND Stéphane ; FLOQUET Sandra pour BARBIER Sarah ; DESALMAND Nadège pour PIEUCHOT Sophie

Secrétaire de séance : BRANTUS Michel

La commune de Scientrier est propriétaire depuis le 25 août 2025 d'une maison située au 228 route d'Arenthon, 74930 Scientrier, dans le jardin de laquelle se trouve un chalet d'une superficie de 7.5 m².

Dans le cadre de travaux réalisés par Madame Sandra FLOQUET, consistant en l'installation d'une cuisine dans la salle des associations, les élus ont décidé de procéder à la cession à titre gratuit de ce chalet en contrepartie de ces travaux.

CONSIDERANT Que le chalet appartient au domaine privé de la commune,

CONSIDERANT Que la cession à titre gratuit est possible uniquement sur décision du conseil municipal,

CONSIDERANT Que cette cession, d'une valeur estimée à 1 000 euros, constitue une contrepartie aux travaux réalisés dans l'intérêt de la collectivité,

Madame Sandra FLOQUET, adjointe au Conseil Municipal et bénéficiaire de la présente cession, ne participe pas au vote conformément à l'article L2123-20 du Code général des collectivités territoriales. Elle quitte donc la salle pendant la délibération et le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la cession à titre gratuit du chalet d'une superficie de 7.5 m² situé dans le jardin de la maison communale au 228 route d'Arenthon à Madame Sandra FLOQUET.
- **MANDATE** Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession, et pour accomplir toutes les formalités administratives et comptables afférentes.
- **PRÉCISE** que le transfert de propriété sera effectif à compter du 26 septembre 2025
- **FIXE** que cette cession est effectuée en contrepartie des travaux réalisés dans la salle des associations de la commune
- **RAPPELLE** qu'en application du code de l'urbanisme : avant toute installation ou modification sur sa propriété privée, Madame FLOQUET devra déposer auprès du service urbanisme une déclaration préalable comprenant :
 - le formulaire CERFA 16702-01,
 - un plan de situation - DPC1,
 - un plan de masse précisant l'implantation exacte du chalet sur le terrain, afin de garantir le respect des distances et des réglementations en vigueur DPC2.
 - une notice d'insertion paysagère - DPC6,
 - Une photographie pour l'insertion du projet dans le contexte existant DPC7 et DPC8

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

